

ARRÊTÉ N° 2022-2023-41
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
POUR LE RENOUELEMENT GÉNÉRAL DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT)
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

SCRUTIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'IUT de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-03 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 6 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-13 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants Usagers au Conseil de l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-35 relatif à la composition du bureau de vote du Campus de Terre-Sainte pour l'élection au Conseil de l'ESIROI et au Conseil de l'IUT ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement des suffrages du 29 septembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Résultat du Collège des Usagers au Conseil de l'IUT :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges entre les listes de candidats en présence :

Conseil de l'IUT – Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes	LGDP
Bureau :	Terre - Sainte		
Nombre d'électeurs inscrits :	725		
Nombre de votants :	311		
<i>dont nombre de procurations:</i>	0		
Nombre d'enveloppes recensées :	311	141	157
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	13		
Nombre de suffrages valablement exprimés :	298		

Sont proclamés élus en qualité de représentants des Usagers au Conseil de l'IUT candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes	LGDP
Nombre total de sièges :	4		
Quotient :	74,5		
Attribution des sièges au quotient :		1,89	2,11
Reste :		0,89	0,11
Attribution des sièges au plus fort reste :		1	0
Sièges obtenus :		2	2

Élu(e)s titulaires		Nassiah Sarah YOUSOUF Luc Baptiste CADET	Margaux TÉCHER Nathan LUMINEAU
Élu(e)s suppléant(e)s		Emmanuelle Naomie Chloé Marie-Thérèse MAUNIER Alfred ORANCE	Océane GONTHIER- PAYET Axel HOARAU

Article 2 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des Usagers siégeant au Conseil de l'IUT sont élus pour une durée de deux ans à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 30 septembre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

